

# International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



## Clubs de prévention et rééducation populaire à Bergaville Prevention Centers and Popular Re-education at Bergaville Clubes de prevención y de re-educación popular en Bergaville

Jean-François Pedone

Number 2 (42), Fall 1979

Éducation populaire, culture et pouvoir

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034854ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034854ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pedone, J.-F. (1979). Clubs de prévention et rééducation populaire à Bergaville. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (2), 71–76. <https://doi.org/10.7202/1034854ar>

Article abstract

Delinquency is often defined in psychological terms which has the effect of masking the importance of social relationships. The author suggests that "delinquency" can better be understood as a form of class resistance to the acculturation practises that the dominant classes try to impose.

A juvenile's club as well as the role of social workers and the municipality are analysed in the light of a confrontation which ended in the destruction of the recreational center. This situation, in which the youth and a social worker were pitted against the police, serves to illustrate the contradictory position of social workers (prevention officers) in their role as socializers.

# Clubs de prévention et rééducation populaire à Bergaville

J.-F. Pedone

*Communément on définit la "délinquance" à partir de catégories psychologiques, occultant du même coup les rapports sociaux. Pour nous, au contraire, plutôt que de parler de "délinquance", il faut parler de culture populaire dans sa résistance, y compris sur un mode réactionnel, à l'acculturation que tentent de réaliser les classes dominantes. Pour elles, il s'agit de "récupérer" les récalcitrants aux institutions classiques de socialisation (école...) et de réaliser, par le biais d'une filière institutionnelle spécifique, la destruction d'une identité culturelle propre aux couches populaires en les assimilant aux normes et aux valeurs dominantes afin de les "intégrer" dans la société. Au sein du champ couvert par l'animation et la prévention (le "socio-éducatif"), instances du pouvoir local et professionnels" du service social assurent pour le compte de l'Etat cette entreprise de domestication. L'animation est donc bien l'héritière de l'assistance, laquelle a*

## Introduction

Printemps 79, des éducateurs en grève, des jeunes "usagers" ou "clients" du service de prévention et d'animation qui, en mettant le feu à leur local "La Chaumière" interviennent ainsi directement dans le conflit.

Décidément, Bergaville, qui avait espéré que l'animateur servait à rééduquer (en fait, neutraliser et normaliser) sa jeunesse "marginale" et

*engendré le service social.*

*Dans la deuxième moitié du 19e siècle, les classes dirigeantes affirmaient clairement l'objectif de l'assistance : moraliser et discipliner les classes laborieuses<sup>1</sup>. Il fallait transformer le prolétaire, émeutier, jouisseur... en un bon ouvrier, marié, bon père de famille et bon citoyen, respectueux de l'ordre et de l'autorité; donc modifier en profondeur les valeurs et les comportements des classes dominées, leur culture. Aujourd'hui, le recours à la psychologie par le travail social<sup>2</sup>, en même temps qu'il contribue davantage à occulter aux yeux mêmes des travailleurs sociaux les rapports sociaux, constitue une arme de choix pour les dispositifs modernes qu'il faut bien appeler des institutions de "rééducation populaire".*

*C'est à la réflexion sur la crise d'une de ces institutions, les clubs et équipes de prévention, que nous vous convions, à partir de l'observation d'une expérience municipale d'animation socio-éducative.*

turbulente découvre qu'une partie de ses impôts volent en fumée<sup>3</sup>.

Que s'est-il donc passé? En quoi cette crise que traverse une récente expérience municipale de prévention et d'animation peut-elle nous éclairer sur les enjeux et sur les contradictions véhiculés par ce mode d'intervention que d'aucuns, dans les cercles officiels, présentent comme pouvant "être signe de certaines lignes d'évolution de l'aide sociale à l'enfance vers une action globale et non ségrégative" ?<sup>4</sup>

## Généralités sur la prévention spécialisée.

Mais d'abord, pour l'administration, qu'est-ce que la prévention? Pour l'administration centrale de l'action sociale, il est clair que l'objectif primordial consiste en la réadaptation sociale. Les classes populaires et notamment leurs pratiques socio-culturelles sont définies en termes de manque à être par rapport à un ensemble de normes propres aux classes dominantes et posées comme générales dans leur validité. Il en résulte que le mode de vie du sous-prolétariat, et notamment à travers le comportement de sa jeunesse, est invalidé et appréhendé en terme de "déviance" et d'"inadaptation sociale". Ramener les contradictions et les conflits qui en découlent, des groupes sociaux où des troubles de la relation, de la communication que l'on se propose d'identifier en termes de pathologie familiale et individuelle (les fameux groupes-cibles) grâce aux recours à l'approche psychologique, revient à occulter les rapports sociaux et à légitimer notamment à leurs propres yeux, l'intervention des travailleurs sociaux comme "réparatrice" des pannes du "fonctionnement" social et individuel. Après avoir nié le refus de certains jeunes de milieu populaire à "s'intégrer" dans la société (refus de travailler, d'aller à l'usine... affirmation de valeurs propres) comme contre-culture (et donc aussi culture, mais une culture différente), on en ramène les aspects réactionnels (vols, agressions...) à la catégorie "délinquance" où fusionnent en une pratique de normalisation le savoir et le pouvoir.

Dans l'artillerie utilisée par l'Etat dans la lutte contre la "délinquance" et la "déviance", les clubs et équipes de prévention, tel celui de Bergaville, occupent une position de première ligne et d'avant-garde (en raison du caractère progressiste de leur mode d'intervention)<sup>5</sup>. Les clubs et équipes de prévention (CEP) sont des associations privées ou parapubliques régies par la loi de 1901, qui utilisent des "professionnels". Intervenant sans mandat judiciaire, ils doivent établir la relation avec le jeune et obtenir par ce moyen un changement de personnalité et de conduite de ce dernier. L'astuce, c'est qu'il s'agit d'être différent du reste du dispositif de contrôle social pour mieux réduire la différence (en terme de singularité

sociale et culturelle) des couches populaires sur lesquelles on intervient. "La différence" est vaincue dès lors que "l'inadapté" accède au statut "d'adapté" en devenant "normal".

L'éducateur en prévention fonde sa "différence" d'avec le reste du réseau de contrôle social par son mode d'intervention individualisé et relationnel et l'absence de mandat judiciaire. Ainsi se trouve instaurée la distance d'avec le noyau dur et "répressif" du réseau (justice, prison). L'éducateur est un "médiateur", certes, mais à sens unique. Il véhicule le modèle culturel dominant et tente (sans qu'il en soit forcément conscient, l'appréhension psychologisante de la société fonctionnant comme idéologie, comme écran), de le faire adopter en douceur par les classes dominées. Il s'agit à certains égards de la poursuite de l'ethnocide d'un certain occident contre "l'Autre" qui le hante (hier, les peuples de couleur, l'extérieur et les pauvres définis comme "classes dangereuses" à l'intérieur; aujourd'hui, les inadaptés...) <sup>6</sup>.

## La municipalité de Bergaville et l'installation d'un équipement de prévention et d'animation.

Les germes de la crise traversée au printemps 79 sont en partie contenus dans les raisons qui ont conduit cette municipalité de gauche à direction socialiste à se lancer dans cette expérience. Examinons-les.

Une volonté politique "progressiste" : faire du "social" et donc créer des équipements collectifs, le tout étant légitimé par un discours du besoin et de la participation. Recréer une socialité <sup>7</sup> à partir de l'espace résidentiel, le quartier, connoté par une thématique de la "qualité de la vie" et de "l'égalité" (aide aux citoyens "défavorisés"). Cela permet de souder une alliance de classe : classe ouvrière dans ses différentes fractions et couches moyennes scolarisées, notamment les couches intellectuelles qui travaillent dans le secteur public et para-public dans le vaste domaine de l'éducation et du social. Ces couches ont plusieurs intérêts étroitement liés à une telle politique "socio-éducative" :

comme résidant dans un espace où vols ou autres comportements de types "asocial" perturbent sa tranquillité;

- dans la bonne conscience que permet l'idéologie progressiste lorsque le rétablissement de l'ordre public dans le quartier passe par le biais de la mise en place d'une "rééducation populaire";
- intérêt socio-économique. C'est elle qui doit gérer ce dispositif (de l' élu, qui prend la "décision politique" ce qui conforte son pouvoir au travailleur social qui peut espérer y trouver un statut (garantie de l'emploi, revenu qui, même modeste, le situe dans la moitié favorisée de la nation <sup>8</sup>).

L'adjoint au maire chargé du "socio-éducatif" symbolise cela. Il réside dans un des deux quartiers-cibles. Il est élu et gestionnaire (puisque président de l'association) et enfin il est lui-même enseignant dans un lycée de la ville. Ce qui précède explique qu'en fait dans le discours officiel, pour les élus comme pour les agences étatiques du contrôle social, le sous-prolétariat (jamais nommé comme tel!) et notamment les jeunes soient perçus comme perturbant l'ordre public. Et ce d'autant plus que l'on compte une minorité étrangère et surtout maghrébine qui n'est pas négligeable. Dans un document où la municipalité formule sa "demande" d'un équipement de prévention et d'animation, on relève ceci : "la cohabitation entre la population des co-propriétés et des HLM est pratiquement inexistante voire difficile. La concentration des étrangers dans quelques immeubles accentue la ségrégation". Et plus loin, sur la peur du désordre : "tous ces garçons délinquants, cas sociaux, inadaptés, ... vivent en permanence sur une "corde raide" ... et risquent de gravir les échelons dangereux de cette expérience qu'est la délinquance".

Utiliser les "techniciens", certes, mais en les contrôlant pour conserver le pouvoir au sein du réseau d'animation. Ce qui explique que les élus, après avoir tenté une expérience de prévention avec une association privée, y aient renoncé pour créer leur propre association du "socio-éducatif" <sup>9</sup>. Les éducateurs sont absents du conseil d'administration de l'association. La ville s'appuie sur le "coordinateur", à la fois technicien et

militant du Parti Socialiste, pour être le relais et le chef de service. Pour toutes dépenses, les éducateurs doivent passer par l'entremise du coordinateur. Le budget soutenu à la DDASS <sup>10</sup> l'est pour l'association; or son président est le conseiller municipal chargé du "socio-éducatif".

### L'explosion du printemps 1979.

Moins de 3 ans après son installation, le dispositif mis en place est ébranlé par un conflit entre l'ensemble des éducateurs et animateurs et la municipalité. Le détonateur est un jeune maghrébin "vidé" du bowling de la ville parce que ivre. Les forces de l'ordre le brutalisent; l'éducateur s'interpose. C'est l'échange de coups entre lui et la police.

La ville refuse de soutenir son éducateur qui est poursuivi en justice. Alors commence une grève de plusieurs semaines. Très vite elle donne l'occasion d'un dévouement de tous les mécontentements accumulés et elle débouche tout naturellement sur l'interpellation de la mairie sur le statut et l'autonomie des professionnels et la notion de prévention. L'éducateur en question prend le leadership et les jeunes adolescents du local "La Chaumière" qui l'adulent le soutiennent. Dans un premier temps, la ville choisit la fermeté. Le club d'adolescents est considéré par la ville comme relevant du champ de "l'animation". Du même coup, pour celle-ci, l'éducateur n'a pas à sortir en compagnie des jeunes du quartier en ville. Au bowling, il n'était pas dans l'exercice de ses fonctions. Enfin la ville refuse d'accepter les revendications des 16 vacataires à temps partiel relatives à leur statut, qui se sont greffées à l'événement.

La contradiction qui rend la notion de prévention si fragile éclate au grand jour. A savoir le fait que les équipes sont coincées entre les gestionnaires (qui défendent l'ordre et leurs intérêts sociaux) et les autres agences du contrôle social qui fonctionnent davantage à la répression (police, justice) et qui ont pour mission d'assurer que le réseau fonctionne au service de la visée normalisatrice de l'Etat. Il n'est pas facile d'être un "médiateur" <sup>11</sup> !

Le professionnel, pour légitimer ses revendications, notamment celles touchant à son

autonomie, revendique la "compétence" inhérente à sa fonction et la "proximité" du jeune, qu'il oppose à la "méfiance" des élus face aux jeunes et à la contradiction entre la gestion politique et la prévention (à chacun selon son domaine). Il a du mal à se situer en termes de classes et à analyser à partir de là sa pratique de prévention et le conflit.

"Peur de la mairie que ça leur échappe"; "les élus n'y connaissent rien"; "ils sont incapables de comprendre les jeunes"; un autre éducateur : "pour la ville, faire de la prévention c'est faire qu'il n'y ait pas de conneries (vols...), que les jeunes restent tranquilles"; "la police nous ressent comme complices".

Deux événements (la "démission" de l'éducateur poursuivi, la fermeture par la ville du local "La Chaumière") provoquent la colère des jeunes qui incendient le local construit en pré-fabriqués. Du coup, la ville recule et se dit prête à négocier et même à défendre l'éducateur qui bénéficie par ailleurs du soutien de la profession dans le département. Une affaire à suivre... 12!

Cette solidarité de fait entre animateurs et adolescents marginaux nous interpelle sur la nature de la "relation rééducative" qu'il y a entre eux et qui, véritable non-dit de ce conflit, en est pour nous à l'arrière-plan.

### La normalisation en panne ?

D'emblée marquons ici la capacité des dominés d'échapper ou de contourner l'entreprise de dressage à la manière "douce". Beaucoup parmi eux affirment clairement une culture (valeurs, attitudes) en rupture. Ainsi ce jeune maghrébin, un leader : "on va dans la nature vivre de la musique et de la défonce"; "le boulot en usine, j'aime pas"; "la zone vient nous voir, beaucoup de jeunes même violents fument"; "je comprends un mec qui agresse un type bien mais pas un mec pauvre".

Il semble donc que la prévention ne normalise pas forcément et on peut se demander si dans une certaine mesure ce phénomène n'est pas inhérent à la "relation" elle-même. L'éducateur, pour pacifier et resocialiser l'assisté doit restructurer la personnalité de celui-ci par le canal de la relation

affective<sup>13</sup>. Pour être efficace dans ce jeu, il doit se situer toujours aux limites (limites entre intégration sociale et marginalité, entre relation de copinage ou amoureuse et relation éducative...). Ce jeu aux limites est un jeu avec son identité; il est aux limites du rasoir. Séduire un marginal pour le réadapter suppose que l'on soit soi-même en situation d'écart relatif au "système". La position ambiguë, incertaine de "médiateur" telle qu'elle lui est assignée au sein du système de contrôle social renvoie à sa position dans le champ couvert par sa relation avec le jeune où il devrait se situer quelque part — à mi-chemin — entre l'adhésion complice (en cas de forte interaction entre ses vues contestataires et la subversion portée par les pratiques culturelles dominées) et l'attitude distante et plus répressive des autres agents du réseau. En ce lieu, le malaise du travailleur social atteint une intensité particulièrement forte. Jouer avec son identité et celle des autres, fût-ce avec le concours de la psychologie et l'insistance défensive sur la coupure entre vie publique et vie privée (tous nos interlocuteurs insistent sur ce point et refusent d'héberger un adolescent chez eux) peut ne pas donner à ce travail de rééducation populaire les résultats escomptés par l'Etat. Ces quelques propos livrent un peu la mesure du problème : "les jeunes croient notre pouvoir important"; "ils essaient d'acheter ce pouvoir"; "le jeune pense : je fais des conneries, je suis protégé". Une part importante du travail de prévention consiste en l'accompagnement du jeune devant le juge et réside dans la tentative de le soustraire aux mesures répressives (enfermement en institution ou en prison, tutelle en milieu ouvert exercée par des éducateurs *mandatés* par la justice, etc.).

"On essaie de leur faire prendre conscience des risques qu'ils courent"; "certains en ont marre d'avoir affaire à la police et se mettent à travailler; d'autres s'enferment dans la délinquance". Sur la limite relation éducative - relation amoureuse, copinage : "dans certains cas la marge n'est pas très grande"; "c'est dangereux". Sur l'éducateur et la société : "je ne me sens pas adapté"; "on est quand même adapté"; "on l'est par notre boulot, notre salaire...". Sur les limites de leur pratique : "la majorité des adolescents ne s'en sortira jamais;

le mieux qu'on peut espérer, c'est qu'ils soient ouvriers et mariés"; "on peut traîner la savate mais être indépendant, il faut être autonome". Enfin, un autre : "un éducateur, c'est un animal qui est sur terre et qui voudrait voler".

Pour conclure, face au constat des limites, des incertitudes et des contradictions de leur pratique, certains épousent en partie les comportements "déviants" et d'autres se raccrochent à leur mission préventive tout en souhaitant le concours d'un "psy" (psychiatre, psychologue) pour mieux

"ajuster" leur intervention. Quoi qu'il en soit, pour l'heure, l'éducateur bénéficie d'un statut social qui le situe dans la classe moyenne, tandis que le jeune, lui, passé 18 ans, risque fort de continuer sa révolte en prison après avoir vécu sa condition de marginal dans l'espace de l'animation. Si la fonction de régulation jouée par la prévention semble tourner à vide, comment sortir de l'impasse ?

Jean-François Pedone  
Institut d'Etudes politiques  
Grenoble

#### NOTES :

<sup>1</sup> Sur l'assistance, voir, L. Chevalier : *Classes laborieuses, classes dangereuses*, Plon, 1958. Également A. Cottureau : « Hygiène urbaine, familles et mouvements ouvriers à Paris, (1867-1918) » in Colloque : *Prendre la ville*, Anthropos, Paris, 1976. Voir aussi dans le même ouvrage : A. Buston : « État, famille, machinerie du corps social ? ».

<sup>2</sup> Sur l'approche psychologisante des rapports sociaux comme occultation de ceux-ci, à propos de la pauvreté aux U.S.A. : Le statut de l'indigent dans une société d'abondance », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 19, Paris, 1978.

<sup>3</sup> Bergaville, ville moyenne de 25 000 h habitants. Les deux quartiers ouvriers concernent 500 jeunes environ (taux de fréquentation). Les dépenses socio-éducatives représentent 11 % des dépenses de la ville. Le total des dépenses sociales s'élève, lui, à 15 % des dépenses totales (1978).

<sup>4</sup> L'aide sociale à l'enfance (A.S.E.) prend en charge sur le plan national 4 % de la population de moins de vingt ans, soit 650 000 jeunes environ. Les données et la citation sont extraites de P. Verdier, *Guide pratique de l'A.S.E.*, collection socio-guide, Centurion, 1975.

<sup>5</sup> L'objectif et la définition officiels des clubs et équipes de prévention : « Peuvent être agréés les organismes qui, implantés dans un milieu où les phénomènes d'inadaptation sociale sont particulièrement développés, ont pour objet de mener une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociales des jeunes par des moyens spécifiques supportant notamment leur libre adhésion, « étude R.C.B. *Prévention des inadaptations sociales*, la Documentation française, Paris, 1972, p. 125.

<sup>6</sup> Sur l'occident face à l'altérité : *Hommage : l'occident et ses autres*, Aubier, 1978. Pour un exemple du travail en prévention comme pratique d'acculturation, voir J.-P. Liégeois : *Ideologies et pratique du travail social de prévention*, Privat, 1977 ; sur les minorités culturelles et les tsiganes, voir pp. 23 à 136.

<sup>7</sup> Réunion constitutive de l'association municipale, p.v. de 1976 : « la volonté municipale est donc : équipement au service de la population et spécialement des quartiers qui doivent devenir des centres de vie... ».

<sup>8</sup> « C'est en effet qu'en tant qu'agents salariés d'un appareil d'État que les travailleurs sociaux se définissent progressivement. Il est à cet égard significatif de voir ces professionnels s'assimiler de plus en plus à la petite bourgeoisie salariée, voire fonctionnarisée ». P. Lascoumes, *Prévention et contrôle social*, Masson, 1977, p. 68.

<sup>9</sup> P.v. de l'association municipale (*op.cit.*). À propos de l'expérience avec le secteur privé et ses éducateurs : « ils réclament une entière autonomie et l'indépendance face à l'organigramme proposé à travers les équipements : d'où conflits et arguments durement échangés ».

<sup>10</sup> D.D.A.S.S. : Direction départementale de l'action sanitaire et sociale. Sur son rôle de tutelle, voir P. Verdier, *op.cit.*, pp. 37 à 40. À noter que les C.E.P. ont été institutionnalisés par l'État entre 1965 et 1972. Auparavant, les clubs résultaient des initiatives privées bénévoles et militantes. Les grands textes en sont l'arrêté et la circulaire d'application parus en 1972. Sur l'utilisation du caractère innovateur du secteur privé comme relais pour améliorer le dispositif étatique de contrôle social et de normalisation, voir P. Lascoumes, *op.cit.*, notamment, pp. 91 à 101 sur le rôle des associations et pp. 103 à 132 sur « naissance et développement des C.E.P. ».

<sup>11</sup> Sur la crise d'identité de l'éducateur en prévention face aux pouvoirs publics et aux autres agences de contrôle social, voir P. Lascoumes, *op.cit.* pp. 31 à 68.

<sup>12</sup> Notre observation cesse en mai 1979. Nous avons procédé par entretien auprès de la municipalité, du coordinateur des éducateurs et de plusieurs adolescents, ainsi que par analyse de documents émanant de la ville. Cette étude sera poursuivie, notamment en vue de comparer avec les autres expériences municipales existant dans le département.

<sup>13</sup> La spécificité relationnelle du travail en prévention est ainsi posée par les textes ministériels : « Une relation affective vraie, permanente, avec un adulte, paraît seule capable d'assurer la rééducation de tels sujets dont l'éducation n'a jamais été faite. C'est en respectant l'autonomie de l'adolescent, son devenir propre qu'une relation dynamique et structurante peut

s'établir », et un peu plus loin : « ils ne pourront donc contrôler leurs pulsions et le passage à l'acte, intégrer les autres que s'ils trouvent à un moment donné la possibilité d'une relation affective vraie avec un adulte permettant un transfert affectif vécu, lequel n'est possible que s'ils sont reconnus en tant que sujets. » R.C.B., *op.cit.* 1972, p. 138.